

## Actualités sanitaires 1 avril 2025

### Maladies vectorielles

- MHE
- FCO 3
- FCO 8, FCO12

### Influenza aviaire

### PPA

### Fièvre Apherseuse

### Autres



## MHE

Au 27/03/2025 : 3862 foyers depuis le 01/06/2024 soit + 8 par rapport à la semaine précédente

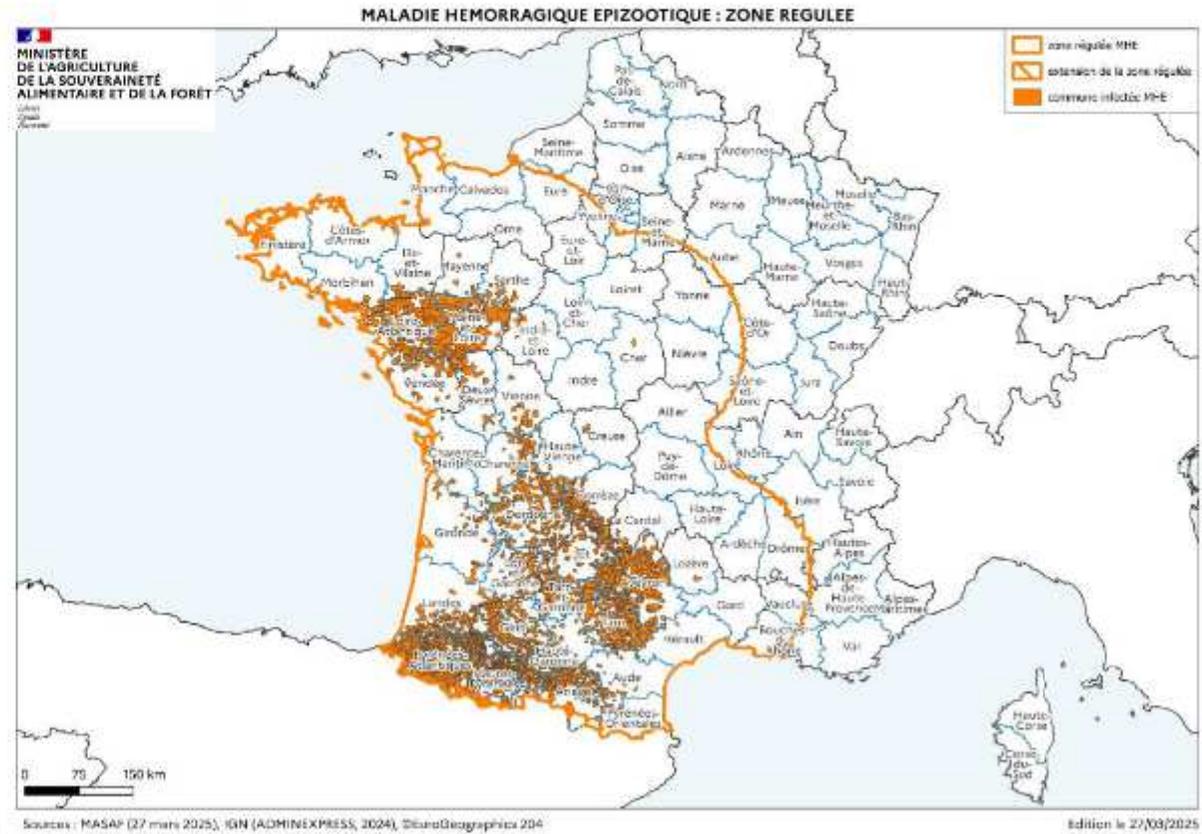
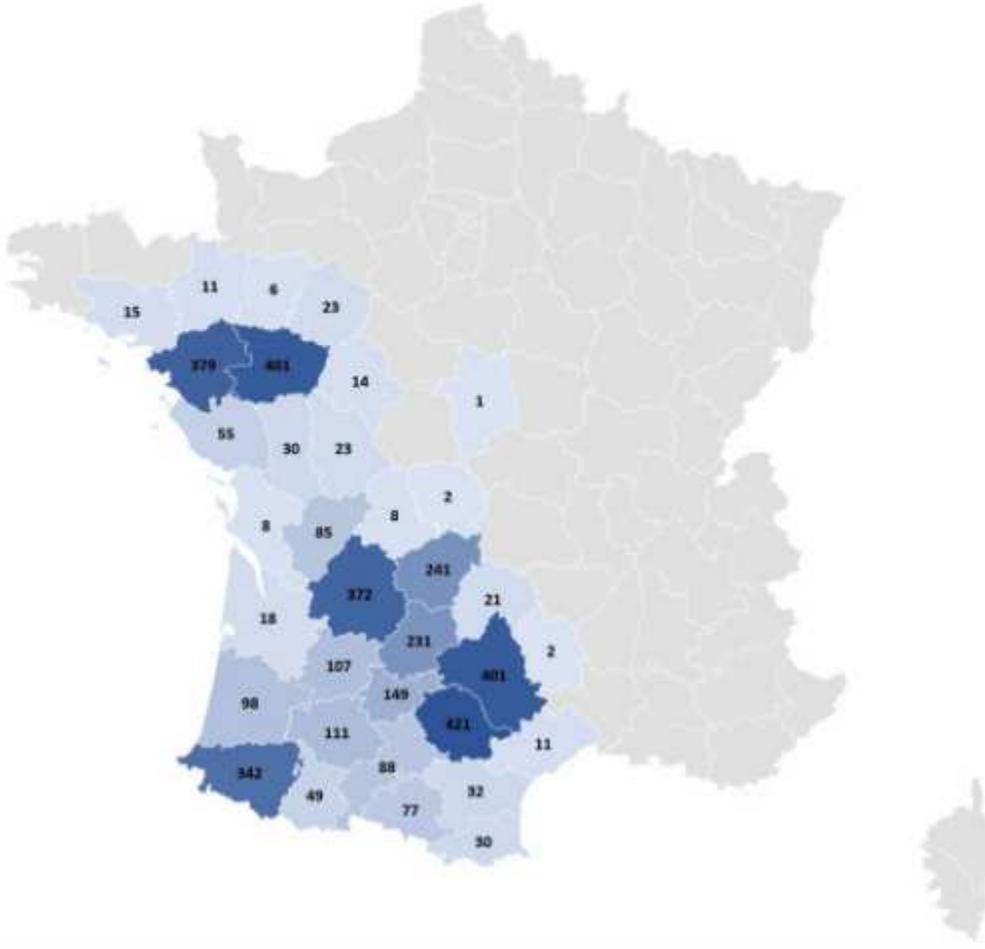
Pas de nouveau département infecté

Pays de la Loire : 864 foyers répartis : 379 en 44, 401 en 49, 6 en 53, 23 en 72, 55 en 85

Date de référence	26/9		17/10	24/10	30/10	06/11	14/11	28/11	12/12	02/01	30/01	27/02	27/03
Nombre de foyers MHE en PdL	319		636	693	712	739	763	809	821	841	850	859	864

# Actualités sanitaires 01/04/2025

Nombre de foyers MHE déclarés par département au 27 mars 2025



# Point d'information sur le volet indemnisation économique

## MHE

- Fin de la prise en charge de la vaccination depuis le 31/01/2025
- Dispositif FMSE : un programme E a été ouvert permettant d'aider les foyers infectés intervenus entre le 1er septembre et le 31 décembre 2024. Le dossier est à déposer auprès du Groupement de défense sanitaire (GDS) de son département. Ce dernier a une délégation du FMSE pour télédéclarer le dossier complet sur le site Extranet du FMSE

# Actualités sanitaires 01/04/2025

## FCO BTV 3

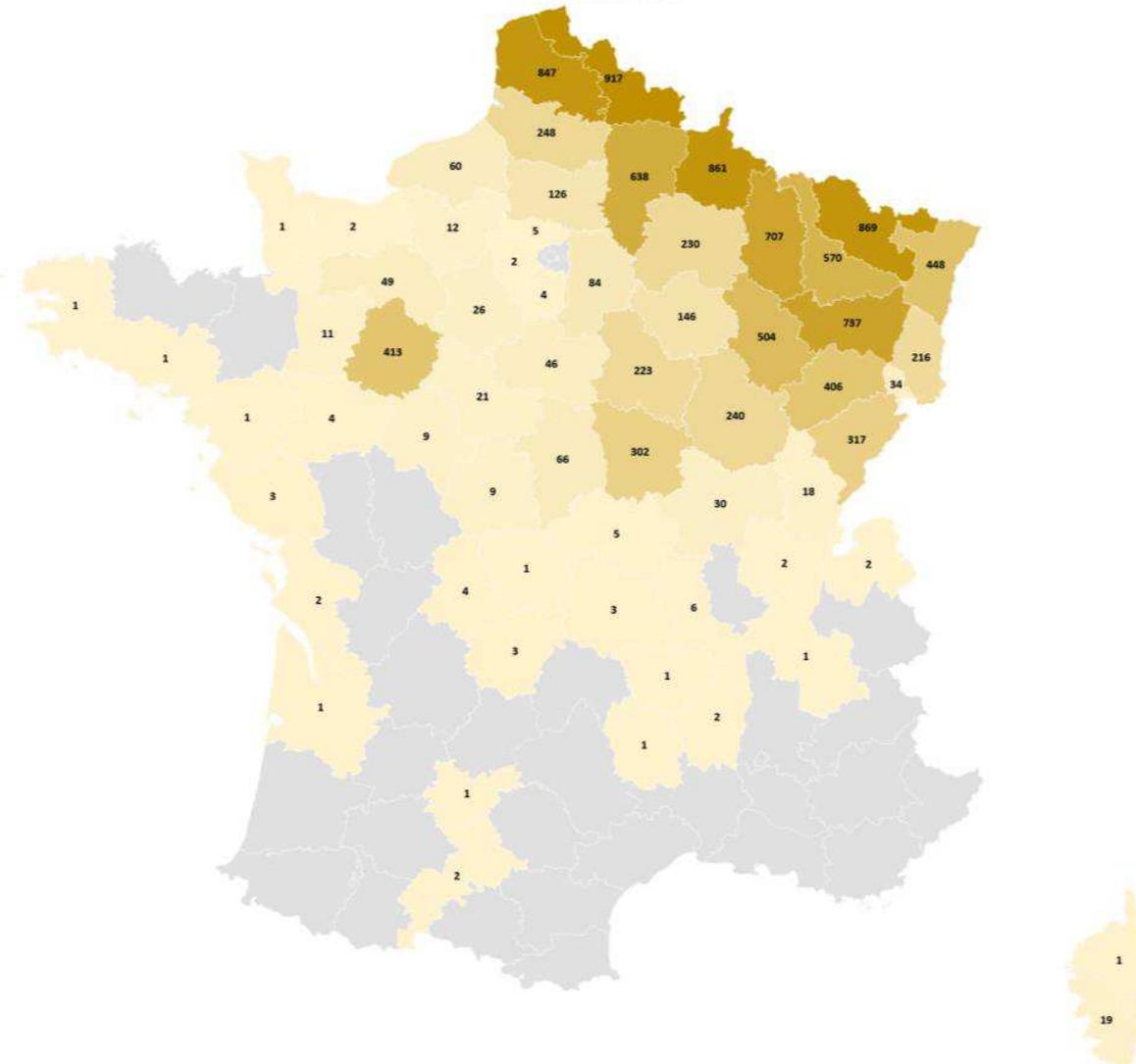
Au 27/03/2025 : 10 521 foyers depuis le 05/08/2024 soit + 23 par rapport à la semaine précédente

Pays de la Loire : 432 foyers répartis : 1 en 44, 4 en 49, 11 en 53, 413 en 72, 3 en 85

Date de référence	26/09	17/10	24/10	30/10	06/11	14/11	28/11	12/12	02/01/25	30/01/25	27/02/25	01/04/25
Nombre de foyers FCO 3 en PdL	68	130	153	183	204	212	226	261	284	320	380	432

# Actualités sanitaires 01/04/2025

Nombre de foyers FCO BTV3 déclarés par département  
au 27 mars 2025



Publication de l'AM 12/02/2025

Classement du sérotype BTV3 en sérotype  
enzootique

Suppression du zonage évolutif, de la zone régulée  
et des obligations de vaccination et ou  
désinsectisation sur territoire national

Maintien de la déclaration obligatoire des  
nouveaux foyers

Allègement sur les conditions aux échanges (Italie,  
Belgique)

## Vaccination FCO 4 et 8

- Rupture critique des vaccins inactivés pour ovins et bovins BTVPur°4-8 et BTVPur° 8 (BI)  
remise à disposition des vaccins BTVPur° 8 et 4-8 annoncée pour fin juin/début juillet 2025
- Disponibilité limitée Bluevac-8° et Syvazul° BTV4-8

# Point d'information sur le volet indemnisation économique 01/04/2025

## FCO 3

**Phase 2** : Ouverture de la phase « solde » FCO 3 du 30/01/2025 jusqu'au 14/02/2025 14h. Vise à indemniser la surmortalité dans troupeaux **bovins, ovins, caprins, foyers FCO 3** entre le 5 août 2024 et le 31 décembre 2024. Peuvent également solliciter ce dispositif, les éleveurs de troupeaux d'**ovins caprins, foyers FCO 8** sur la période du 1er juin au 31 décembre 2024.

Aide = forfait par animal mort (surmortalité) (330€ ovin, 1900€ bovin (1à2ans), 2500€ (>2 ans)), déduction faite de l'avance versée.

Les éleveurs ayant obtenu une aide au titre de l'avance doivent obligatoirement déposer un dossier de solde. L'instruction des dossiers est assurée par les DDT(M). Un stabilisateur est mis en place pour rester dans l'enveloppe des 75M€. Le seuil minimal est de 500€.

- La prise en compte des veaux morts nés a été acceptée par la ministre. Le rattrapage se fera en fin de dispositif.

Les dossiers pour les pertes **FCO 8** en bovin sont gérés par le FMSE.

# information indemnisation économique 01/04/2025

FCO solde	total			instruits		restant à instruire		
	nombre de dossiers	montants demandés	%	nombre de dossiers	montants demandés	nombre de dossiers	montants demandés	%
IdF	41	231 046 €	0,3%	36	202 157 €	5	28 889 €	12,2%
NORM	32	271 358 €	0,4%	8	58 925 €	24	212 433 €	75,0%
CVL	98	615 319 €	0,8%	35	201 377 €	63	413 942 €	64,3%
PACA	176	1 025 361 €	1,4%	95	595 107 €	81	430 254 €	46,0%
<b>PDL</b>	<b>128</b>	<b>880 038 €</b>	<b>1,2%</b>	<b>44</b>	<b>325 235 €</b>	<b>84</b>	<b>554 803 €</b>	<b>65,6%</b>
CORSE	108	1 268 934 €	1,7%	14	108 167 €	94	1 160 767 €	87,0%
BFC	641	4 500 540 €	6,0%	223	1 406 052 €	418	3 094 489 €	65,2%
NAQ	759	4 479 040 €	6,0%	309	1 407 409 €	450	3 071 631 €	59,3%
OCC	1088	7 729 048 €	10,3%	444	2 768 024 €	644	4 961 024 €	59,2%
AURA	1572	13 144 056 €	17,6%	817	6 228 143 €	755	6 915 913 €	48,0%
HDF	1369	11 559 068 €	15,4%	551	4 377 082 €	818	7 181 986 €	59,8%
GE	3407	29 148 062 €	38,9%	1315	10 907 931 €	2092	18 240 131 €	61,4%
<b>Total général</b>	<b>9419</b>	<b>74 851 869 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>3891</b>	<b>28 585 609 €</b>	<b>5528</b>	<b>46 266 260 €</b>	

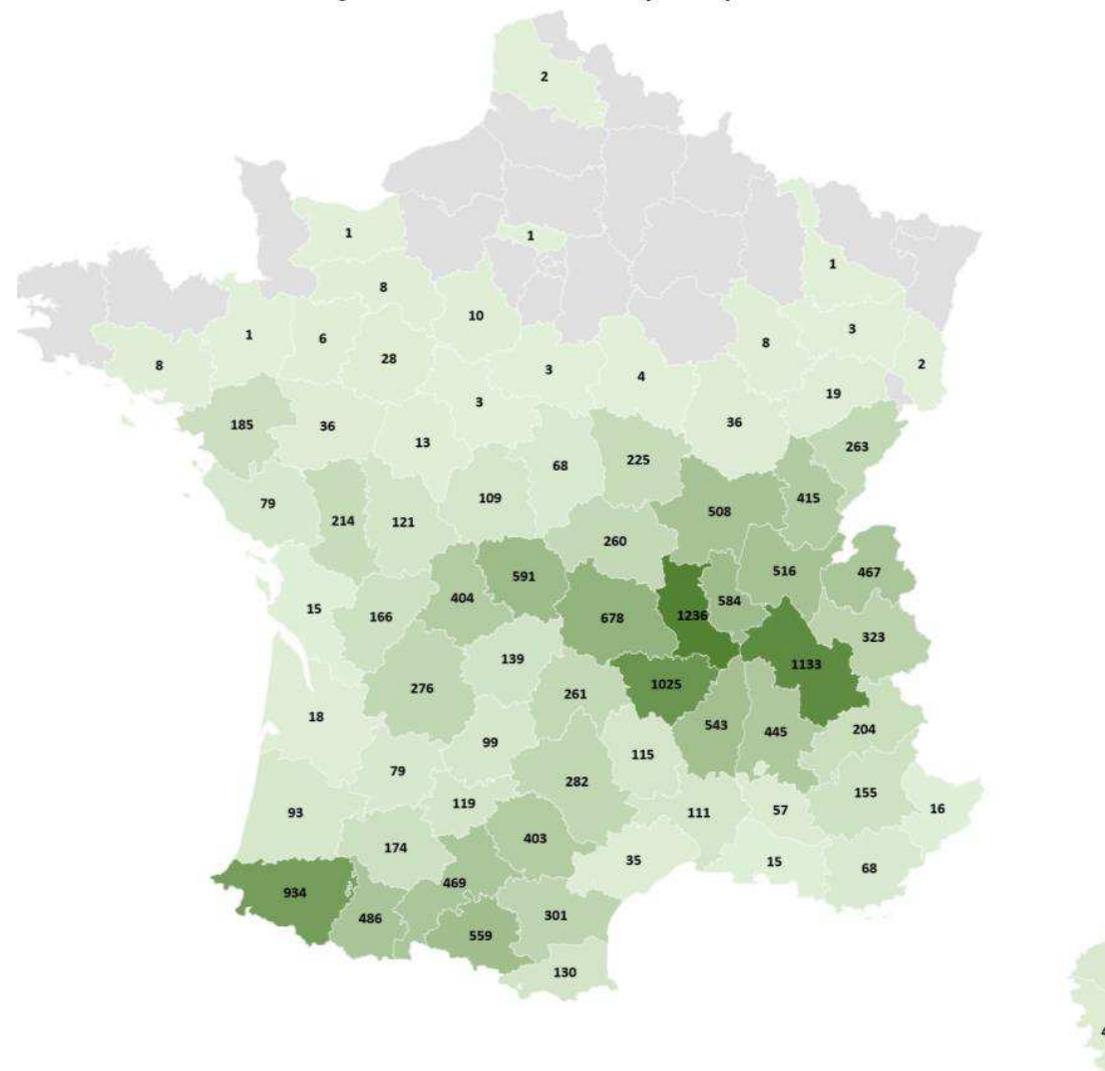
au 31/03/2025					
Étiquettes de lignes	dossiers déposés	dossiers instruits	dont dossiers rejetés	dossiers restant à instruire	dossiers payés
44	4	0		4	
49	2	2			2
53	3	3	1		2
72	119	87	5	27	28
<b>Total général</b>	<b>128</b>	<b>92</b>	<b>6</b>	<b>31</b>	<b>32</b>

## FCO BTV 8

Sérotype enzootique  
Soumis à déclaration  
16 478 foyers  
+63 /semaine précédente

Pays de la Loire : 334 confirmés  
(depuis le 01/09/2024)  
185 en 44, 36 en 49, 6 en 53,  
28 en 72, 79 en 85

FCO BTV 12 rien de nouveau



# Actualités sanitaires 01/04/2025



**Figure 2.** Localisation des cas ou foyers en avifaune sauvage, chez les oiseaux captifs et chez les volailles, d'IAHP H5 en Europe ayant débuté dans le mois (quatre semaines glissantes) et la semaine précédant le 23/03/2025 inclus (source : Commission européenne ADIS le 24/03/2025, WAHIS-OMSA le 17/03/2025).

# Actualités sanitaires 01/04/2025

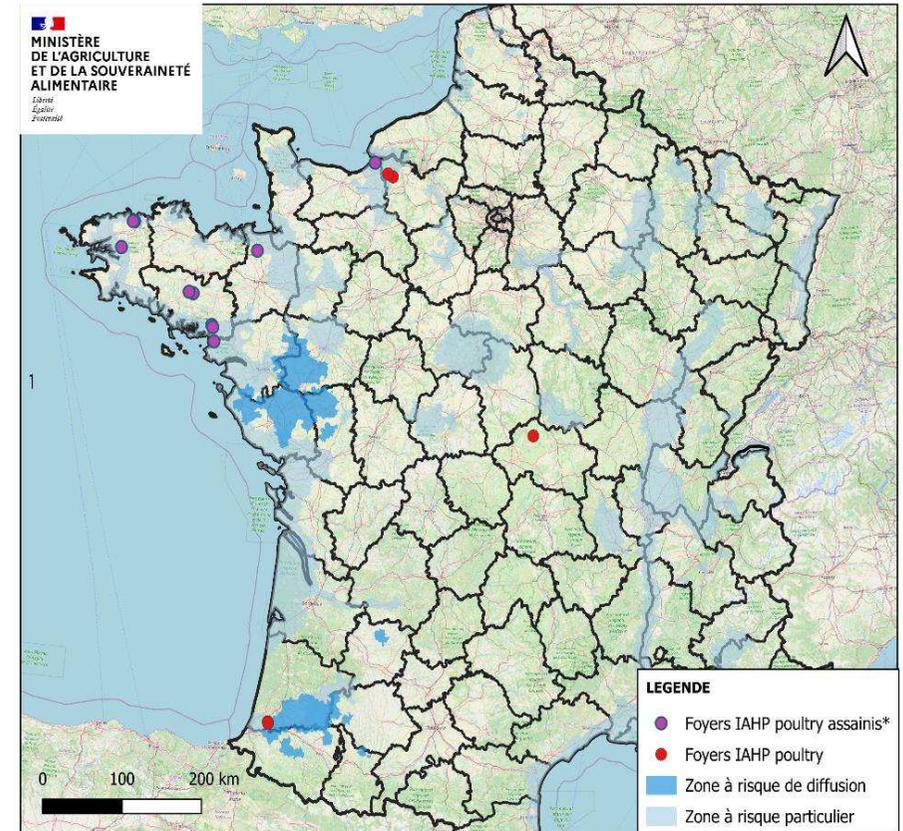
## IAHP

19 Foyers : 15 en élevages (12 FR9, 3 FR20), 4 captifs (FR20)

205 100 animaux abattus

Recouvrement du statut indemne  
le 4 février 2025

Foyers IAHP poultry en France depuis le 01/08/2024



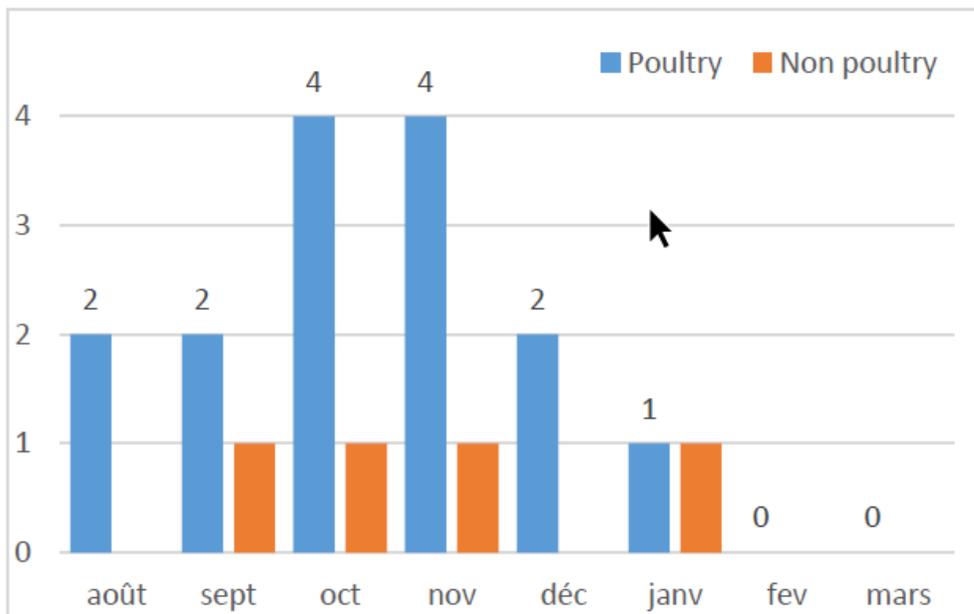
Référentiel : Open Street Map

Date de l'édition : 27/03/2025

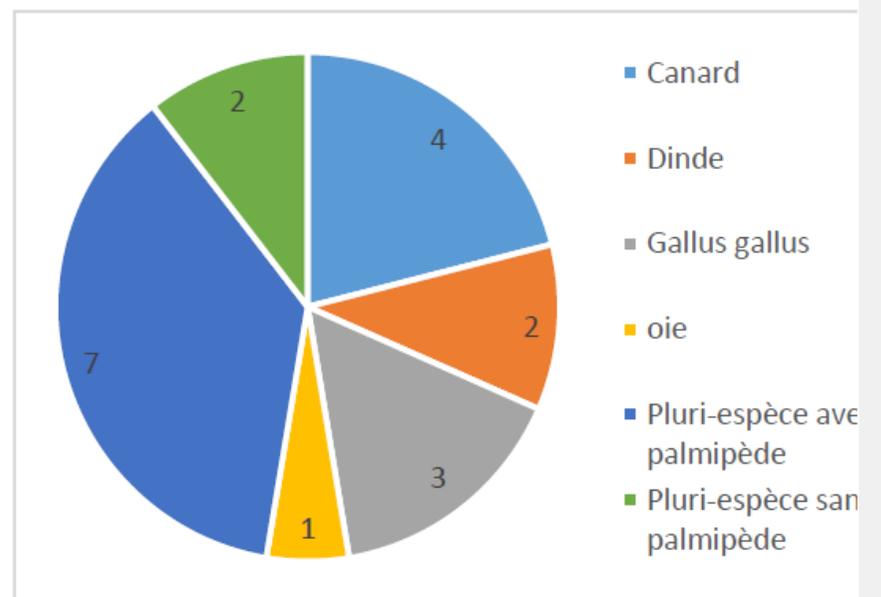
\* Foyer assaini: foyer dont l'APDI a été levé

# Actualités sanitaires 01/04/2025

Evolution mensuelle des foyers IAHP depuis le 01/08/2024



Focus sur les espèces des foyers d'IAHP en élevage



# Actualités sanitaires 01/04/2025

## IAHP Vaccination

2 ème campagne depuis le 01/10/2024

Prise en charge vaccination jusqu'au 30/09/2025 (70%)

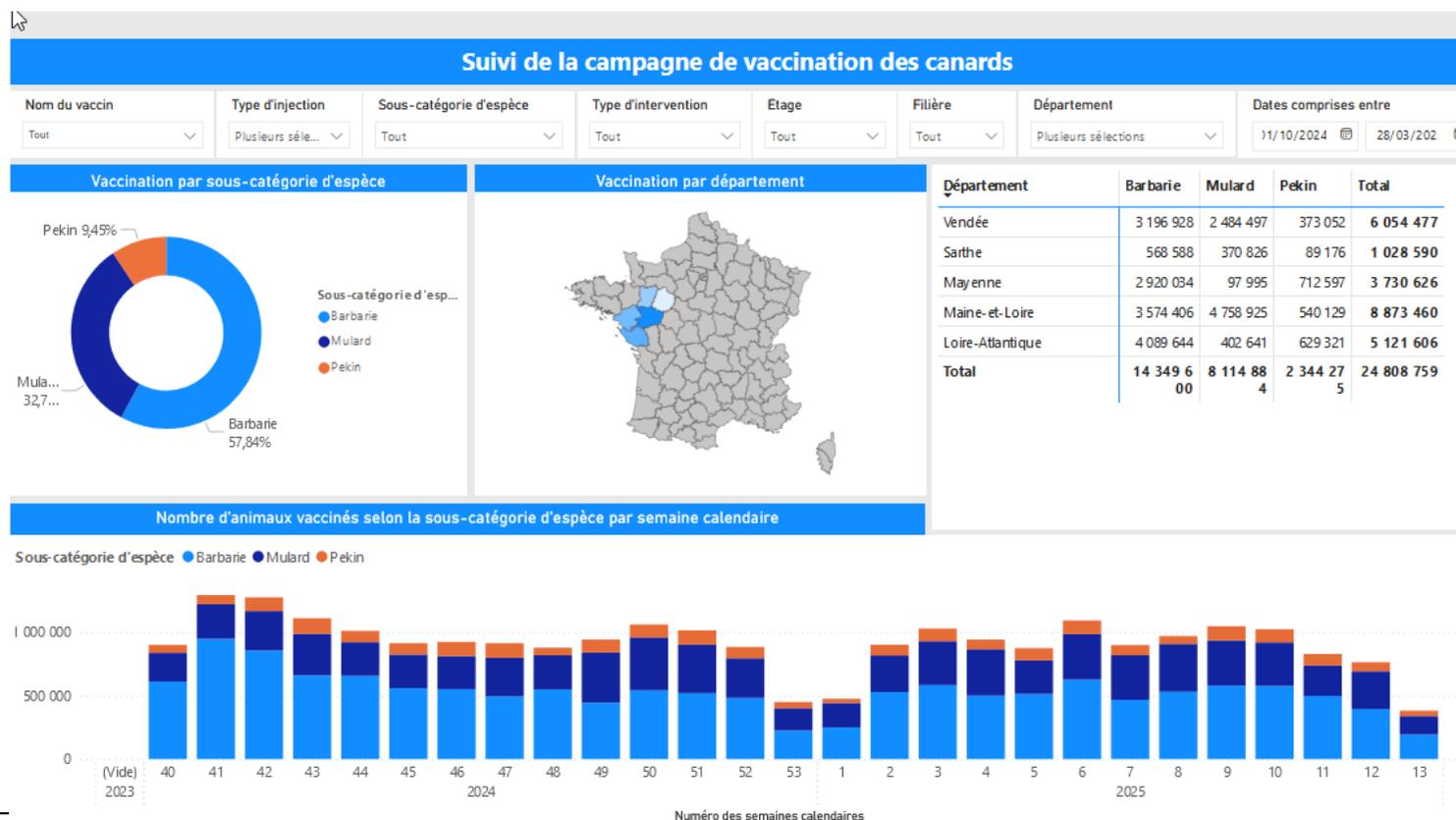
National 50 280 975 interventions de vaccination le 28/03/2025

Pays de la Loire (28/03/25)

14 496 840 PV1

9 392 291 PV2

919 628 Rappel



## IAHP Evolutions réglementaires

Passage au risque modéré depuis le 21/03/25, Modification de l'AM 25 09 2023

Claustration ou mise à l'abri obligatoire seulement dans les zones à risque :

- Dans les zones à risque particulier pour toutes les volailles (sauf dérogations),

En ZRP sortie possible :

--> des poulets et pintades : à partir de 8 semaines d'âge sur parcours réduit ;

--> des dindes : à partir de 10 semaines d'âge sur parcours réduit ;

--> des poules pondeuses : sur parcours réduit.

- Dans les zones à risque de diffusion pour les palmipèdes de moins de 42 jours

Dérogation à la mise à l'abri en ZRP ou ZRD avec accès possible à des **parcours extérieurs « adaptés »**, pour les canards de plus de 42 jours, sous réserve d'une analyse des risques favorable du vétérinaire sanitaire (ou traitant, selon le cas)

## IAHP Evolutions réglementaires

Passage au risque modéré depuis le 21/03/25, Modification de l'AM 25 09 2023

Obligation de dépistage virologique favorable, à la charge des éleveurs, avant tout mouvement de canards ayant accès à un parcours extérieur « adapté » entre deux sites (sauf vers un abattoir) avec des prélèvements sur 20 canards datant de moins de 72 heures

Réfaction des indemnités d'abattage en cas d'IAHP : en cas de non-respect des procédures de nettoyage-désinfection et de la surveillance passive renforcée

Abrogation du dépistage annuel obligatoire pour les palmipèdes reproducteurs et futurs reproducteurs

Toujours Transport des palmipèdes de plus de 72 heures « sous bâche »

**Et toujours vigilance sur les mesures de Biosécurité**

## IAHP Campagne 2025 2026

### **Etat : prise en charge de**

- la supervision par un vétérinaire des opérations de vaccination.
- la réalisation de la surveillance mensuelle post-vaccination, dite « active », avec des visites cliniques et des prélèvements pour analyse virologique sur les canards vaccinés.
- des analyses de laboratoire des prélèvements réalisés lors de la surveillance active.

### **Filières :**

- achat des doses vaccinales.
- stockage et l'acheminement des doses vaccinales.
- interventions de vaccination des canards.
- analyses dans le cadre de la surveillance hebdomadaire dite « passive ».

## Situation Etats-Unis

- Baisse d'incidence dans le compartiment volailles domestiques depuis le mois de février 2025

64 foyers domestiques (volailles et basse-cours) détectés sur les 30 derniers jours avec 2,17 millions d'oiseaux présents dans ces élevages

H5N1 mais aussi H7N9

- Poursuite des détections sur des bovins laitiers H5N1 :

17 Etats 989 foyers , programme de dépistage dans lait de mélange

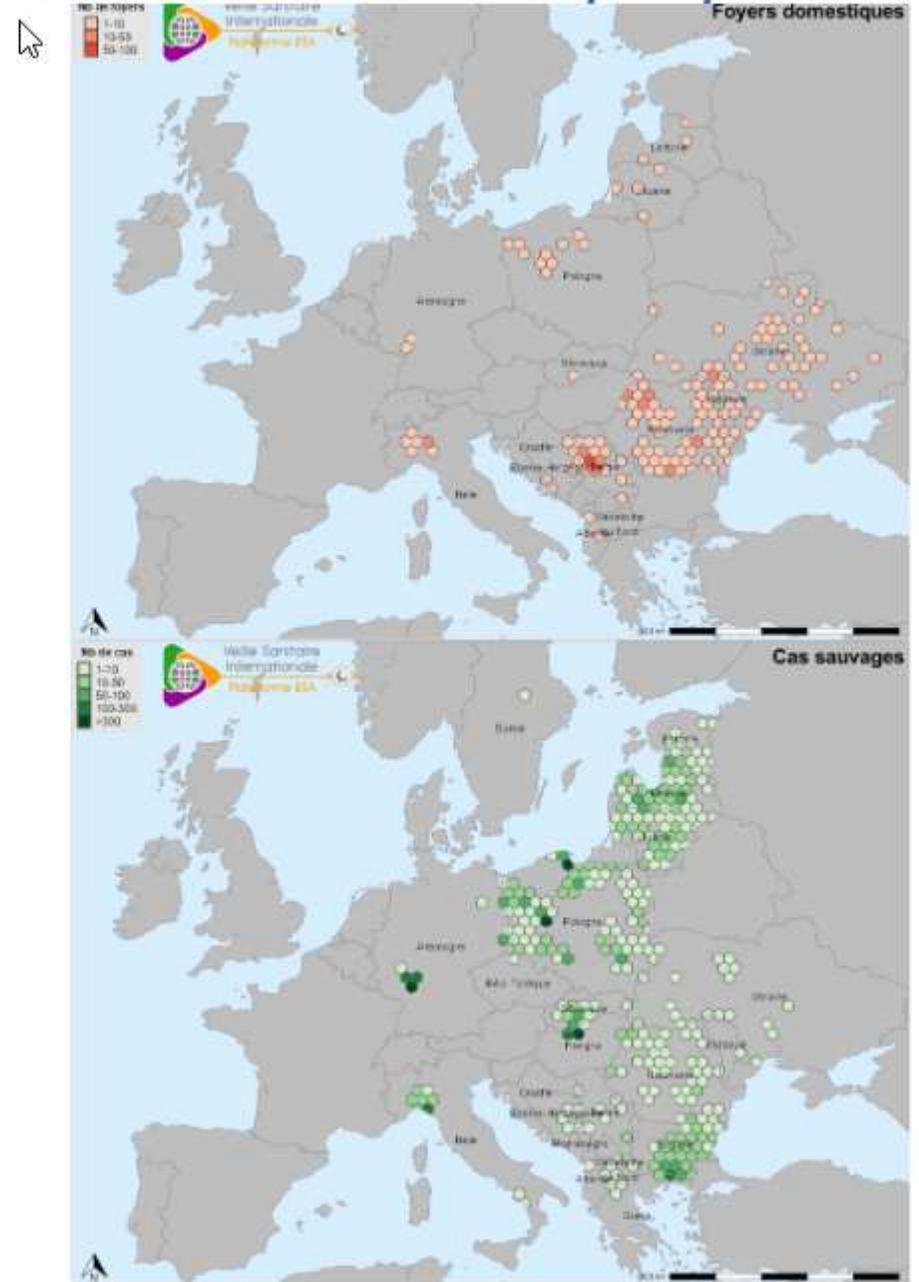
# Point d'information sur le volet indemnisation

## IAHP

- **IAHP 2023-2024 amont** : dispositif ouvert du 21 mars au 5 mai 2025
- **IAHP 2022-23** : Dispositif visant à rattraper les pertes des éleveurs de poules pondeuses non couvertes par le dispositif amont 2022-23 :
  - Pertes de valeurs des œufs durant la période de restriction ;
  - Pertes occasionnées par un vide long (100 jours au-delà des 150 jours après la levée des restrictions sanitaires)

Ouverture du dispositif prévue début 2025

## Situation sanitaire au 23/03/25



**Figure 2.** Densité des foyers domestiques (haut) et des cas en faune sauvage (bas) de PPA en Europe ayant été détectés entre le 01/07/2024 et le 23/03/2025 (source : Commission Européenne ADIS le 24/03/2025 et WAHIS-ISA le 17/03/2025).

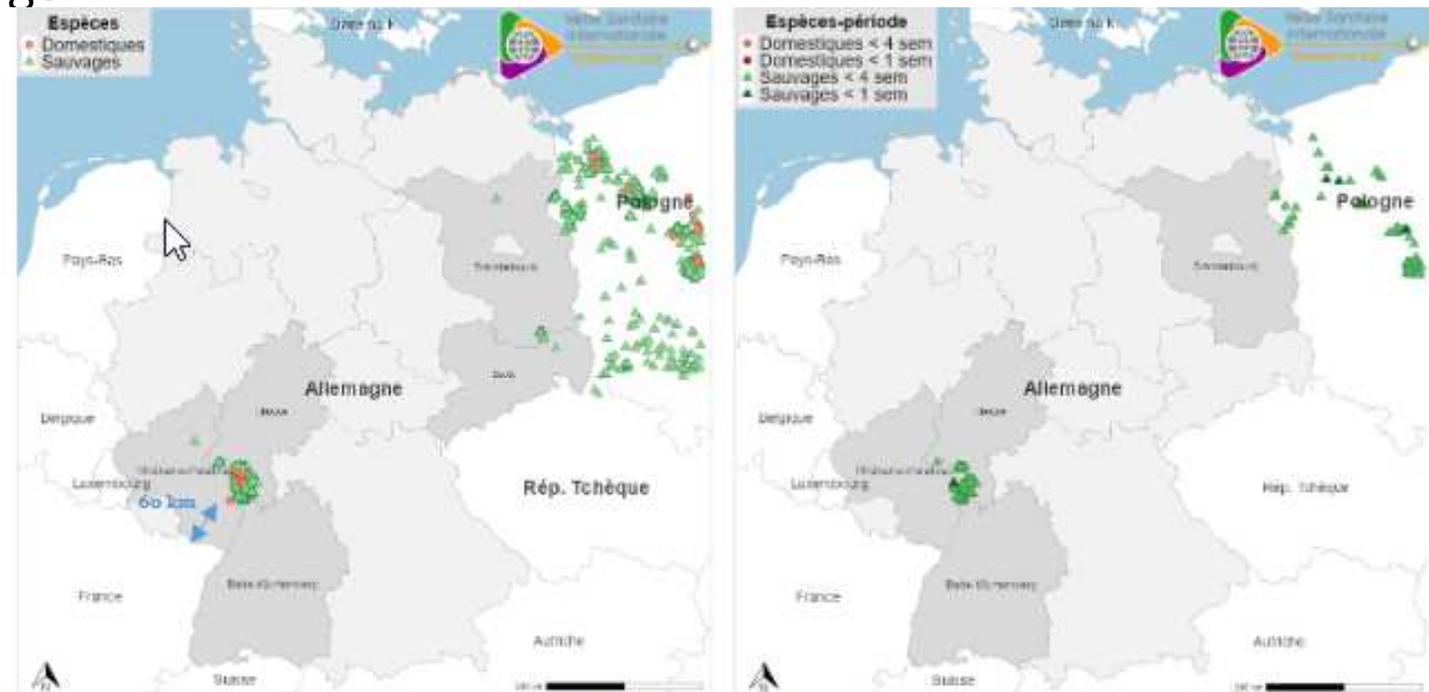
Situation sanitaire

Allemagne

1621 cas sauvages depuis 01/07/24

Pas de foyer élevage

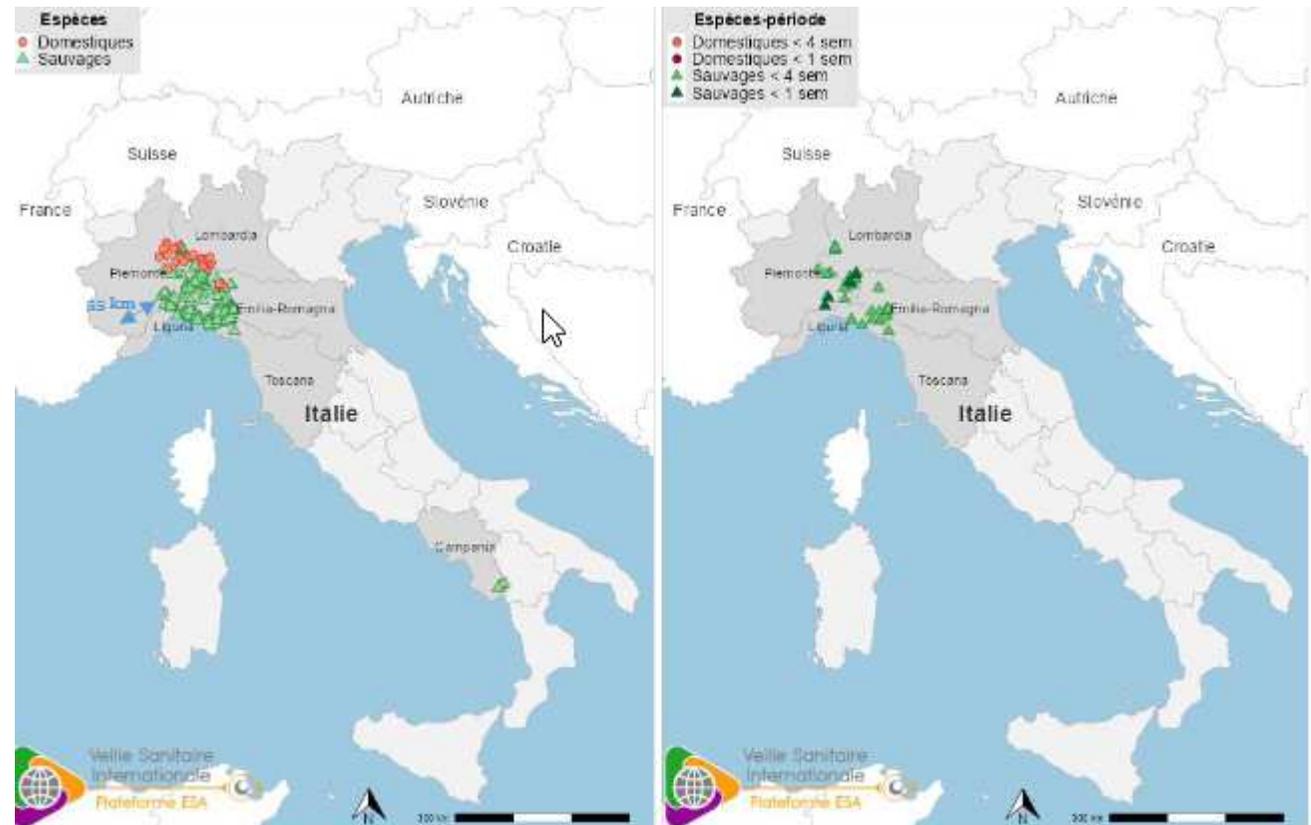
depuis le 14/08/2



**Figure 5.** Localisation des cas et foyers de PPA ayant été détectés en Allemagne et dans l'ouest de la Pologne entre le 01/07/2024 et le 23/03/2025 à gauche, et au cours des quatre dernières semaines (24/02 au 23/03/2025) à droite (source : Commission européenne ADIS au 24/03/2025).

## Situation sanitaire

### Italie Cas sauvages dans la zone Nord



**Figure 7.** Cas et foyers de PPA en Italie (génotype II) et en Sardaigne (génotype I) entre le 01/07/2024 et le 23/03/2025 à gauche, et au cours des quatre dernières semaines à droite (source : Commission européenne ADIS du 24/03/2025)

## PPA

- réalisation d'audits biosécurité
- communication
- travaux sur le statut des élevages et les agréments MCA permettant des mouvements en zones réglementées
- anticipation à d'éventuels marchés clôturés anti-sangliers

**La FPA est en France ?  
Quelles conséquences pour mon élevage ?**

**Mise en place de zones réglementées**

**Cas 1 : FPA en élevage**  
Durée minimum : 3 mois

**Cas 2 : FPA en faune sauvage**  
Durée minimum : 1 an

Mouvements d'animaux à partir et vers des élevages des zones réglementées interdits.

Dérogations possibles à cette interdiction sous conditions : application de mesures de biosécurité, contrôles en élevage de la biosécurité par un vétérinaire officiel et tests éventuels avant mouvement...

Pour vous aider, faites réaliser un audit Pig Connect Biosécurité.

J'augmente mes chances :  
d'obtenir une dérogation aux interdictions de mouvements  
de maintenir mon activité

Audit Pig Connect Biosécurité  
Non conforme  
Résultat de l'audit  
Non conforme

Je risque un blocage des mouvements ou des mouvements plus limités pour mes porcs et pour les viandes qui en seront issues.  
Je risque de perdre des débouchés commerciaux pour mes porcs.

ANSP Association Nationale pour la Sécurité des Porcs  
Site 18p biosécurité

## Fièvre Apherseuse

Allemagne :

Foyer en Allemagne le 10/01/25 sur 3 Buffles

Souche O/ME-SA/SA-2018

Origine inconnue

Pas de nouveau foyer



## Fièvre Aphteuse

### Hongrie :

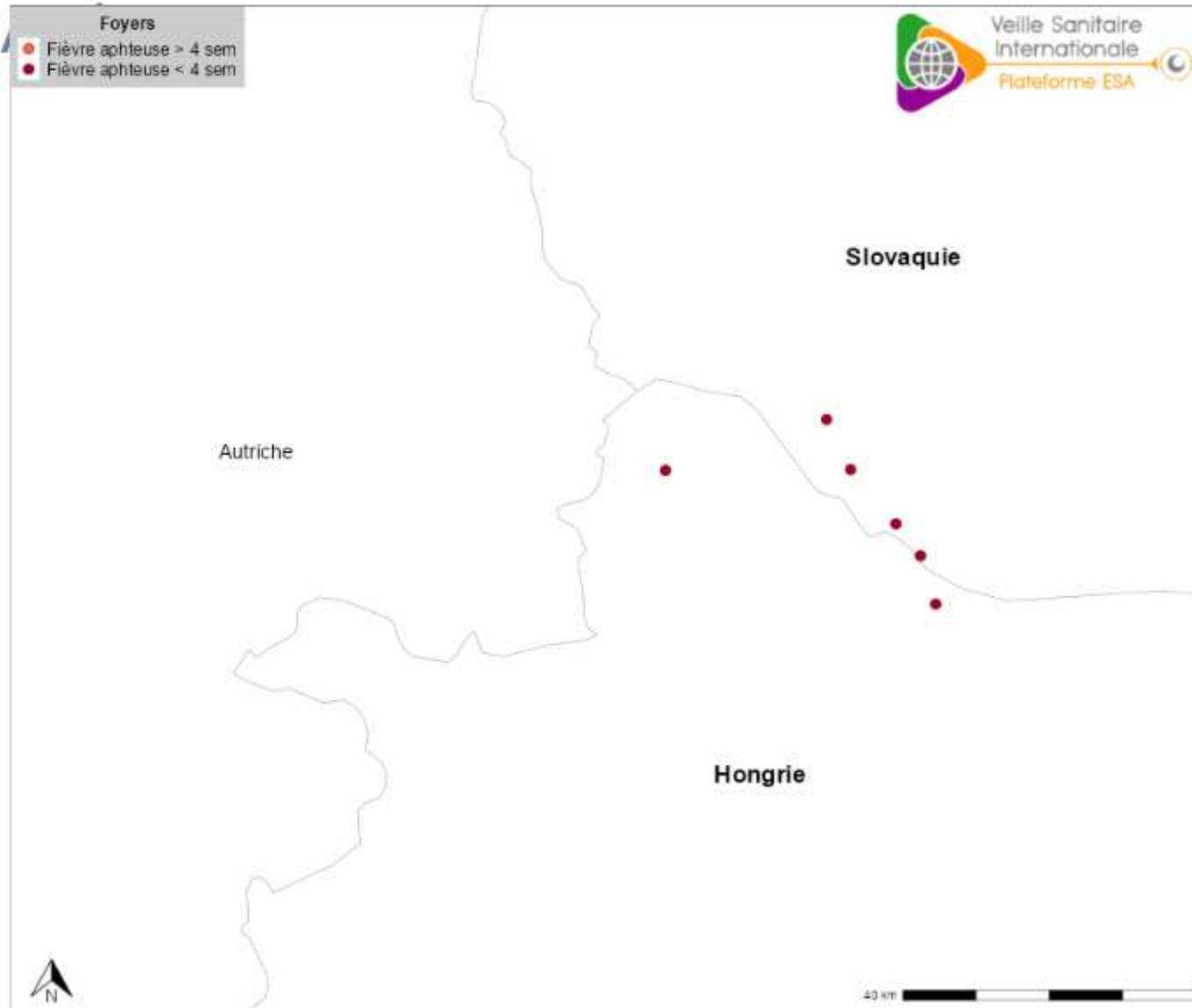
- premier foyer détecté le 03/03/2025 dans un élevage de 1418 bovins dans le nord-ouest. Fièvre sur 80 % des génisses. Élevage d'engraissement en lien direct avec le foyer, situé à 3 kms, même éleveur, avec des génisses déplacées récemment.

Date d'introduction du virus estimée au 27-28 février.

Souche O/ME-SA/Pan-Asia2, proche de souches isolées au Pakistan en 2017-2018 et différente de celle en Allemagne.

- second foyer détecté le 25/03/2025 dans un cheptel de 3000 bovins à 25,5 km du quatrième foyer slovaque

## Fièvre



## Fièvre Aphteuse

### Slovaquie

-Trois premiers foyers détectés le 20/03/2025 dans deux districts proches de la frontière avec la Hongrie.

Zone slovaque exposée aux vents de Hongrie.

2 771 bovins recensés dans ces élevages (1 699 vaches laitières, 501 veaux, 492 génisses et 79 taureaux), peu de symptômes.

L'un des foyers est situé dans la zone de restriction établie autour du foyer hongrois détecté environ deux semaines avant.

3 élevages alignés le long du Danube

### Sérotype O

- 4 ème foyer détecté le 24/03/25 dans un cheptel de 279 bovins, à 7 kms d'un foyer (BAKA) et en ZS

- 5 ème foyer dans l'Ouest dans un élevage de 3500 bovins

## Fièvre Aphteuse

- Slovaquie

Dépopulation des foyers démarrée le 22 mars

Abattage préventif des animaux d'espèces sensibles dans les 3 kms autour de chaque foyer

Vaccination "suppressive" des animaux dans 2 foyers

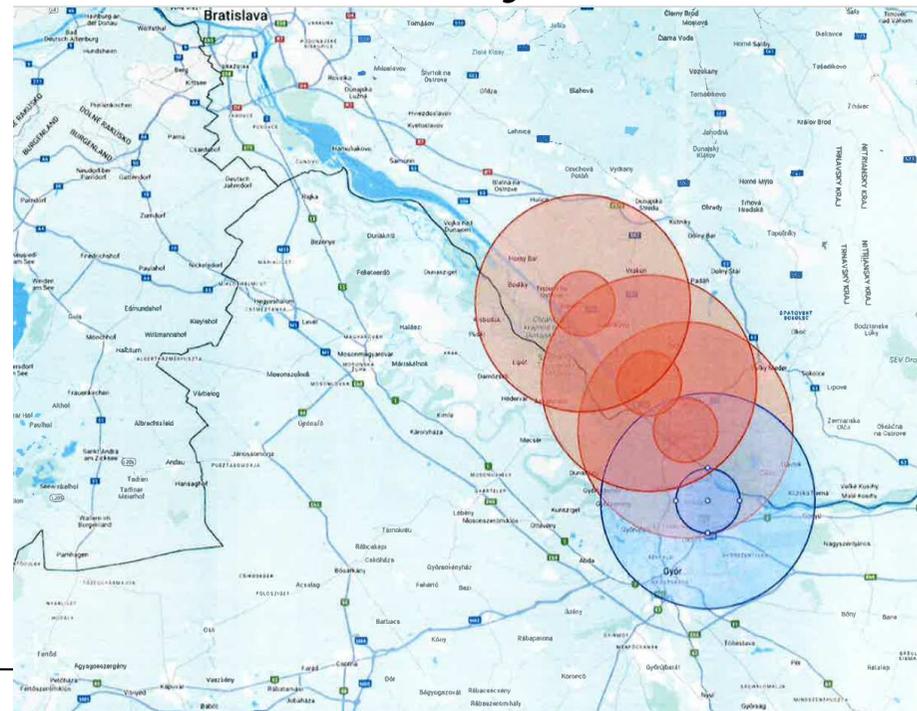
- Appel à vigilance

Biosécurité

Nettoyage désinfection

des véhicules

Vigilance des importateurs  
sur l'origine des animaux



Clavelée 2 nouveaux foyers en Grèce

Peste petits ruminants

Depuis juillet Grèce, Roumanie, Bulgarie, Hongrie

Hongrie: pas de nouvelle déclaration depuis le dernier foyer détecté le 23/01/2025

Roumanie: pas de nouvelle déclaration depuis le dernier foyer détecté le 03/03/2025



# Merci de votre attention